

par une suite nécessaire des règles de la liturgie, l'office de Sainte Anne a été élevé, pour notre province, au rang de première classe, avec octave et solennité. Désormais donc nous pourrons et devons invoquer avec une confiance toute spéciale, Sainte Anne comme notre patronne et notre protectrice.

Il y a deux siècles, le premier évêque du Canada, l'illustre François de Laval-Montmorency, après vingt ans d'épiscopat, affirmait que la dévotion envers Sainte Anne distinguait les habitants de ce pays de tous les autres peuples. Les nombreux autels et sanctuaires dédiés sous son vocable, l'affluence toujours croissante des pèlerins qui s'y portent et les grâces signalées que Dieu leur accorde, nous montrent que cette dévotion est toujours chère à vos cœurs et ne fera que s'accroître par cette nouvelle faveur du Souverain Pontife.

Pour vous la faire mieux comprendre et apprécier, nous nous proposons aujourd'hui, N. T. C. F., de vous exposer aussi brièvement que possible les enseignements de l'Eglise Catholique sur le culte et l'intercession des Saints.

I. DU CULTE QUI APPARTIENT À DIEU SEUL.

Moïse parlant aux Juifs dans le désert, leur rappelle que Dieu est unique et qu'il est digne de tout notre amour : *Ecoutez, O Israël, le Seigneur notre Dieu est unique. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces : Audi, Israel ; Dominus Deus noster Dominus unus est. Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo et ex tota anima tua et ex tota fortitudine tua* (Deut. VI. 4 et 5.). *A Dieu seul*, dit S. Paul, *honneur et gloire dans les siècles des siècles : Soli Deo honor et gloria in sæcula*